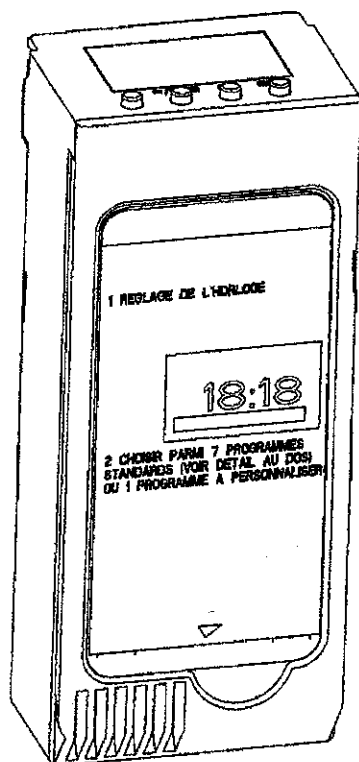


MEMOPROG EMETTEUR COURANT PORTEUR

CASSETTE DE PROGRAMMATION



**Manuel d'Installation,
d'Utilisation et Bon de Garantie**
(à lire attentivement avant toute opération et à conserver)

Noirot



SOMMAIRE

1 PRESENTATION	page 3
a) Généralités	
b) Boîtier Emetteur	
c) Fonctions	
2 INSTALLATION ET CONFIGURATION	page 4
a) Installation de la cassette dans l'appareil	
b) Configuration en 1 zone ou en 2 - 3 zones	
3 REGLAGE DE L'HORLOGE	page 5
4 AFFECTATION DES PROGRAMMES	page 5
5 CREATION D'UNE ZONE DE PROGRAMMATION	page 6
a) Affectation d'un code maison	
b) Affectation d'une zone	
6 CAS PARTICULIERS	page 8
a) Cas de coupure de courant > 1 heure	
b) Dérogation des programmes : Le Hors Gel	
c) Dérogation manuelle	
7 PRECAUTIONS D'EMPLOI	page 8
8 CONDAMNATION DE LA CASSETTE	page 9
9 SIGNIFICATION DES DEFAUTS	page 9
10 EXEMPLE DE PROGRAMMATION	page 10
a) Je règle l'heure et le jour	
b) Je choisis un programme standard du lundi au vendredi	
c) Je choisis un programme à personnaliser pour le week-end	
d) J'affecte un code maison	
e) J'affecte une zone de programmation.	

1) PRESENTATION

a) Généralités :

Les cassettes de programmation MEMOPROG EMETTEUR COURANT PORTEUR permettent une meilleure gestion de votre chauffage et la réalisation d'économies d'énergie tout en vous assurant un maximum de confort.

Elles permettent de chauffer là où est le besoin en distinguant jusqu'à 3 zones de chauffage différentes.

Une zone de chauffage consiste en l'association d'une cassette émettrice avec une ou plusieurs cassettes réceptrices. Elles peuvent être en même temps associées à un gestionnaire d'énergie ou à une centrale téléphonique.

La transmission d'ordres entre les différents éléments s'effectue par les fils de votre installation électrique 230V.

Elle suit le protocole X2D développé par la société DELTA DORE

b) Boîtier Emetteur :

- Cassette en polyamide conçue uniquement pour les appareils de la gamme

- Ecran de contrôle à cristaux liquides qui permet :

* de visualiser l'heure, le jour, l'état du chauffage en cours (Confort, Eco et Hors Gel), le programme de la journée et sa situation heure par heure.

* de régler l'heure et le jour, d'enregistrer et de valider la programmation directement sur la cassette dans l'appareil.

- Coloris : Perle (ES).

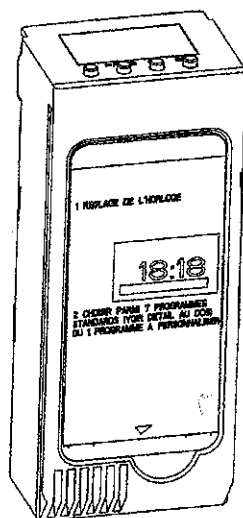
☞ Caractéristiques techniques :

- CE

- IP24 (cassette dans l'appareil)

- Tension : 230 V~, Classe II

- Autonomie garantie après charge sur secteur : 7 heures



c) Fonctions :

- Programmation hebdomadaire :

- Confort (température souhaitée dans une pièce), \longrightarrow ☀

- Eco (abaissement de la température par rapport au Confort) \longrightarrow ☾

- Dérogation en Hors-gel (assure un minimum de température en cas de gel par exemple).

- Possibilité de commander jusqu'à 20 appareils à régulation électronique programmable en Confort / Eco / Hors-gel et équipés chacun d'une cassette réceptrice.

- 7 programmes préenregistrés + 1 programme à personnaliser par jour (qui reste en mémoire en cas de coupure de courant).

2) INSTALLATION ET CONFIGURATION

NOTA : La cassette MEMOPROG Emetteur fonctionne sans pile. Pour cela, elle dispose d'une batterie lui garantissant une autonomie de 7 heures après charge complète (environ 15 minutes) sur secteur.

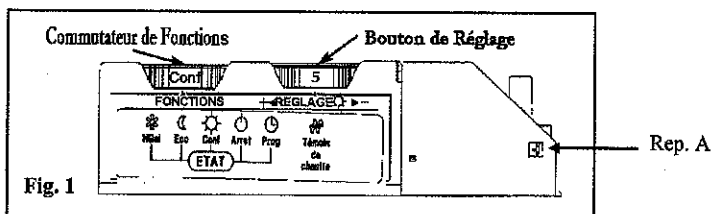
Elle peut-être programmée directement sur l'appareil (sous tension) ou en dehors de celui-ci après charge complète de la batterie.

⚠ : Pour une parfaite utilisation, il est important de laisser le programmeur dans l'habitacle du boîtier pendant toute la durée de son fonctionnement.

a) Installation de la cassette dans l'appareil.

- Cette cassette ne peut s'installer que sur les appareils de la gamme . Pour cela, prendre une pointe et pousser sur le clip (Fig. 1 Rep. A), tout en soulevant le capot. Insérer la cassette dans le logement.

- Basculer le commutateur de fonctions (Fig. 1) sur « PROG » pour pouvoir utiliser la cassette **MEMOPROG** (Emettrice ou Réceptrice).



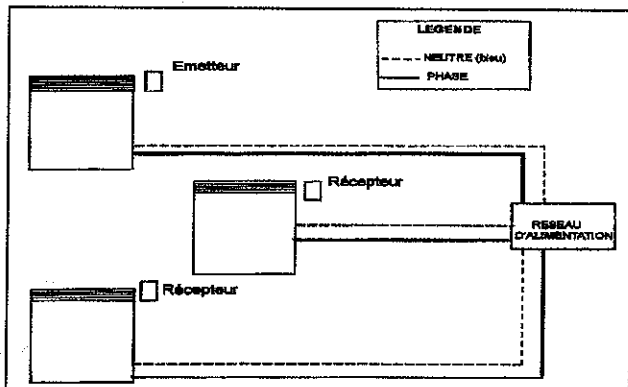
b) Configuration en 1 zone ou en 2-3 zones.

⚠ ATTENTION

- Il ne faut pas installer deux boîtiers MEMOPROG Emetteur sur une même zone de programmation.

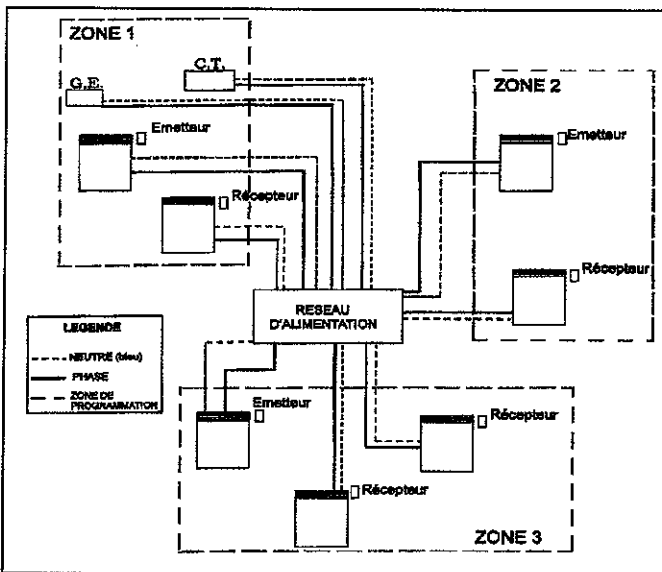
- Respecter impérativement les polarités de raccordement, (phase, neutre) pour tous les appareils d'une zone (bleu = neutre et marron = phase).

1) Configuration en 1 zone :



A partir du réseau d'alimentation, on crée une zone de programmation avec 1 émetteur pour plusieurs récepteurs.

2- Configuration en 2 ou 3 zones :



A partir du réseau d'alimentation, on peut créer 3 zones de programmation avec 3 émetteurs se répartissant chacun plusieurs récepteurs.

GE : Gestionnaire d'Énergies
CT : Centrale Téléphonique

3) REGLAGE DE L'HORLOGE

Lors de la première utilisation (ou en cas de changement horaire ou de panne de courant > 1 heure), vous devez procéder au réglage de l'horloge.

(Voir le chapitre 10 Exemple de programmation).

Le jour sélectionné est repéré par la flèche noire
1=lundi
2=mardi
etc...

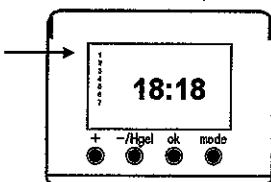


Fig. 2

Il faut s'assurer que le programmateur est bien alimenté (l'affichage « 00:00 » clignote ou l'affichage est fixe pour un changement d'horaire).

- Appuyer sur la touche **mode** pendant 2 secondes
- Modifier l'heure par + ou - et valider par **OK**
- Modifier les minutes par + ou - et valider par **OK**
- Modifier les jours par + ou - et valider par **OK**

4) AFFECTATION DES PROGRAMMES

CONSEIL : Pour vous aider à programmer plus facilement la cassette, vous pouvez rédiger sur une feuille les 7 programmes que vous souhaitez enregistrer.

Les 7 programmes chauffage (**P1 à P7**) présentés sont mémorisés à vie, disponibles à la demande et consultables sur l'étiquette du MEMOPROG. Pour cela, quand l'écran affiche l'heure de façon fixe :

- Appuyer 2 fois sur **mode** (une fois 2 secondes + une fois brève).
- Puis à l'aide des touches + ou -, choisir pour chaque jour (en commençant par le lundi) un programme standard (de **P1 à P7**) ou un programme à personnaliser (**P=**).

* Choix d'un programme standard :

- Valider par **OK** pour passer au jour suivant.

* Choix d'un programme à personnaliser :

- Appuyer sur **mode** : le 1^{er} curseur du programme clignote (en bas de l'écran).
- Affecter pour chaque heure du jour le Confort par la touche + et l'Eco par la touche -
- Après avoir défini les 24 heures, valider par **OK** pour passer au jour suivant.
- Il est possible d'affecter un programme à personnaliser différent pour chaque jour de la semaine.
- Le retour à l'affichage de l'heure ne peut se faire qu'après validation du programme du 7^{ème} jour.

5) CREATION D'UNE ZONE DE PROGRAMMATION

Une zone de programmation consiste à associer une cassette Emettrice à une ou plusieurs cassettes Réceptrices.

Dans une habitation, on peut créer jusqu'à 3 zones de programmations différentes : 3 cassettes Emettrices sont alors nécessaires.

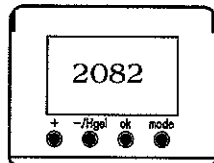
Pour protéger votre installation, le MEMOPROG est pourvu d'une protection : LE **CODE MAISON** qui sert aussi de clé d'entrée sur le Gestionnaire d'Energie (GE) et la Centrale téléphonique (CT).

a) Affectation d'un code maison :

C'est vous qui choisissez le numéro du code maison.

L'écran affichant l'heure de façon fixe :

- Appuyer sur **mode** pendant 4 secondes.
- A l'aide des touches + ou -, choisir chaque numéro de code maison de la gauche vers la droite.
- Valider par **OK** pour passer au numéro suivant.



Dès que les 4 numéros sont validés, un bref appui sur mode passe à l'écran « affectation d'une zone » (sous-chapitre suivant).

IMPORTANT : le code maison doit être identique sur tous les Emetteurs de la maison.

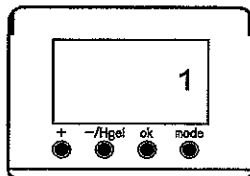
b) Affectation d'une zone :

1- Au niveau de la cassette Emettrice :

Elle permet de délimiter un ensemble d'appareils (pourvus chacun d'un récepteur) recevant et exécutant les ordres de la cassette émettrice.

L'écran affiche le numéro de zone (1 ou 2 ou 3) clignotant.

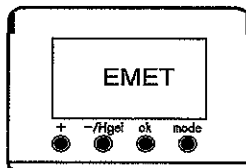
Avec les touches + ou -, sélectionner votre zone (1,2 ou 3).



IMPORTANT :

Le gestionnaire d'Energie (GE) et/ou la Centrale Téléphonique (CT) doivent être affectés uniquement à la zone 1.

- Valider par **OK** : l'écran affiche en alternance le message « **EMET** » et le numéro de zone choisi.

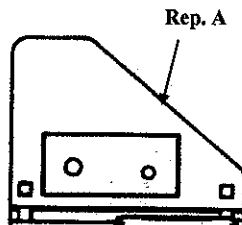


2- Au niveau des cassettes Réceptrices :

Sur chaque cassette réceptrice de la zone :

- Appuyer pendant 10 secondes sur le bouton (Rep. A figure ci-contre) jusqu'au clignotement du témoin.

- Relâcher, appuyer une nouvelle fois, le témoin reste allumé : le récepteur est ainsi affecté à la zone choisie.



3a- Si on ne veut pas affecter de Gestionnaire d'Energie ou une Centrale Téléphonique :

- Appuyer sur **OK** : l'écran affiche l'heure.

3b- Si on veut affecter un Gestionnaire d'Energie et/ou une Centrale Téléphonique (possible uniquement sur la zone 1) :

- Appuyer, au niveau de la cassette émettrice, sur **mode** : l'écran affiche en alternance « **EMET** » et « **---** »

- Appuyer, au niveau du Gestionnaire d'Energie (GE) et/ou de la Centrale Téléphonique (TL), sur le bouton poussoir d'affectation : l'écran affiche en alternance « **EMET** » et « **GE--** » ou « **EMET -TL** » ou « **EMET** » et « **GE-TL** ».

- Appuyer sur **OK** : l'écran affiche l'heure.

6) CAS PARTICULIERS

a) Cas d'une coupure de courant :

En cas de coupure de courant supérieure à 7 heures, le LINZ E sauvegarde tous les programmes (standards et personnalisés); seuls l'heure et le jour sont perdus (affichage : « 00:00 » le lundi en clignotement).

b) Dérogation des programmes : le Hors Gel :

Pour mettre en position de Hors gel, l'écran affichant l'heure de façon fixe, appuyer sur le bouton **-/Hors gel** pendant 4 secondes. L'affichage devient « HG01 »

Dans ce cas, tous les appareils pilotés basculent en Hors Gel sans dérogation possible et en zone 1 qui est prioritaire.

Avec l'aide des boutons **+** ou **-**, **modifier** le nombre de jour de hors gel (HG01, HG02, etc...) que vous souhaitez (de 01 à 99) et valider par **OK**.

Le décompte des jours se fait à minuit et le retour au programme est effectué à minuit lorsque le nombre de jour est écoulé.

Pour annuler prématurément la dérogation de Hors Gel, appuyer sur la touche **-/Hors Gel**.

c) Dérogation manuelle :

Il est possible de déroger, c'est à dire de forcer le fonctionnement de l'appareil selon un mode choisi (pour le hors gel, voir chapitre 6 b) sans toucher à la cassette :

- Confort permanent : Commutateur de fonctions (Fig.1) sur « CONF »
- Eco permanent : Commutateur de fonctions (Fig.1) sur « ECO »
- Hors Gel permanent : Commutateur de fonctions (Fig.1) sur « HORS GEL »
- Arrêt de l'appareil : Commutateur de fonctions (Fig.1) sur « ARRET »

Ces modes de fonctionnement en dérogation n'influencent pas la cassette, celle-ci reste toujours sous tension.

Pour cesser la dérogation, mettre le Commutateur de fonctions (Fig.1) sur « PROG ».

La mise en dérogation n'est pas centralisée, elle doit s'effectuer au niveau de chaque appareil où on la désire.

7) PRECAUTIONS D'EMPLOI

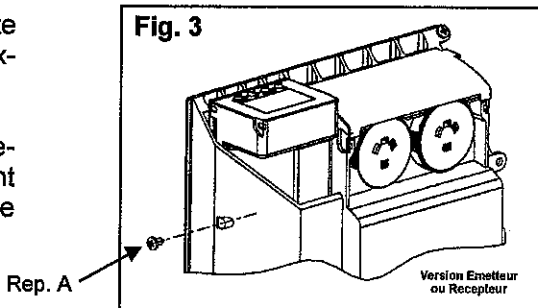
* La cassette est alimentée par l'appareil, et possède une autonomie de fonctionnement de 7 heures en dehors de son logement après charge complète. Au delà, la mémoire s'efface (heure et jour) et il est nécessaire de recommencer l'opération de mise à l'heure et au jour. (voir chapitre 3- réglage de l'horloge).

* En cas d'utilisation d'un délesteur par la puissance, un temps d'arrêt trop long (>7heures) entraîne la perte des informations (heure et jour) d'où la nécessité de réinitialiser la cassette. (voir chapitre 3- réglage de l'horloge).

8) CONDAMNATION DE LA CASSETTE

Une vis est disponible dans la boîte d'emballage pour empêcher son extraction de l'appareil.

Mettre la cassette dans son logement et visser la vis en transperçant l'ergot saillant sur le côté de l'appareil - Rep. A Fig. 3.



9) SIGNIFICATIONS DES DEFAUTS.

En cas de défaut, l'écran de la cassette affiche en alternance l'heure et DEFx :

DEF1 : Défaut ram (mémoire) : —————> retour SAV.

DEF2 : Défaut Eeprom ram (mémoire) : —————> retour SAV.

DEF3 : Défaut bus CPL, le bus est occupé en permanence, une émission extérieure permanente non autorisée par la norme NF EN 50065.1 empêche la centrale d'émettre. —————> consulter l'installateur.

DEF4 : Défaut centrale. Détection d'au moins deux centrales ayant le même code maison et le même numéro de zone : —————> vérifier les numéros de zone.

DEF5 : Défaut lors de la mise en Hors Gel : la mise en hors gel a été effectuée à partir de la zone 2 ou 3 et il n'existe pas de zone —————> configurer un émetteur en zone 1 (cf. : NOTA ci-dessous).

DEF6 : Défaut de réception du gestionnaire d'énergie : —————> Consulter l'installateur.

DEF7 : Défaut de réception du compteur électronique associé au gestionnaire d'énergie. —————> Consulter l'installateur

DEF8 : Défaut de réception de la centrale téléphonique —————> Consulter l'installateur.

NOTA :

- Un appui prolongé de 1 minute sur **mode** et **OK** annule les défauts, jusqu'à la nouvelle apparition.
- La zone 1 peut ne pas comporter de Gestionnaire d'énergie (GE) ou de Centrale Téléphonique (CT).
- Si vous souhaitez ne créer qu'une zone de programmation, affectez lui la zone n°1.

10) EXEMPLE DE PROGRAMMATION

a) Je règle l'heure et le jour :

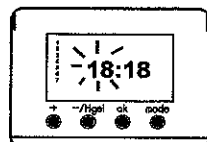
Nous sommes Vendredi et il est 18h18 alors :

J'appuie sur **mode** pendant 2 secondes

Les heures clignent

Je modifie par les touches + ou - pour arriver à 18

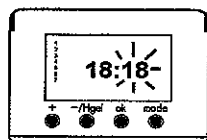
Je valide par **OK** et je passe aux minutes



Les minutes clignent

Je modifie par les touches + ou - pour arriver à 18

Je valide par **OK** et je passe au jour

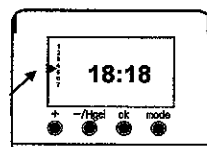


Le jour clignote

Je modifie par les touches + ou - (1 = lundi, 2=mardi,..., 7=dimanche) pour arriver à 5=vendredi

Je valide par **OK**

Choix du Vendredi



**La cassette est donc réglée au vendredi à 18h18
Et je peux passer à la programmation de l'appareil.**

b) Je choisis un programme standard du lundi au vendredi :

J'appuie une fois 2 secondes sur **mode**, l'heure est sélectionnée

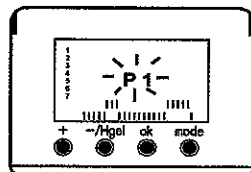
puis j'appuie une fois brève, le jour 1 (lundi) est sélectionné automatiquement

Le programme **P1** clignote

Je modifie par les touches + ou - pour choisir le programme standard du lundi

je choisis d'attribuer à 1=lundi le programme **P1**

Je valide par **OK** pour passer au jour suivant



Pour mardi (2) et mercredi (3), je veux le même programme que lundi (1)

J'appuie donc sur **OK** à chaque fois et je passe à jeudi

Le jour 4 (jeudi) est sélectionné automatiquement suite à la validation précédente

Le programme **P1** clignote

je choisis **P2** avec les touches + ou - (je peux aussi choisir **P3**, **P4**, etc...)

Je valide par **OK** pour passer au jour suivant

Pour vendredi (5), je veux le même programme que jeudi

J'appuie donc sur **OK** et je passe au samedi qui sera le programme à personnaliser ci-dessous

c) Je choisis un programme à personnaliser pour le week-end :

Le jour 6 (samedi) est sélectionné automatiquement suite à la validation précédente

Je sélectionne avec les touches + ou - le programme P= qui clignote (a).

J'appuie sur mode

Le 1^{er} curseur du programme clignote (b).

J'affecte pour chaque heure du jour le Confort par la touche + ou l'Eco par la touche - (précédemment, j'ai rédigé mon programme sur une feuille)

Puis, après avoir défini les 24 heures, je valide par OK et je passe à dimanche (7)

Pour dimanche (7), j'affecte le même programme que samedi, je recommence donc l'opération précédente d'affectation pour chaque heure du jour. Je valide par OK et je reviens à l'écran initial (voir Fig. 2).

Désormais ma programmation est effectuée pour toute la semaine.

d) J'affecte un code maison :

J'appuie sur mode pendant 4 secondes

A l'aide des touches + ou -, et en validant par OK, je choisis chiffre par chiffre, les 4 chiffres de mon code maison

J'appuie sur mode (une fois brève) pour sélectionner la zone.

e) J'affecte une zone de programmation :

La cassette sélectionne automatiquement la zone 1
Je valide par OK

La cassette envoie un signal à tous les appareils

La cassette affiche alternativement « Emet » et « 1 ».

J'installe un récepteur dans chaque appareil de la zone concernée, le témoin est allumé

J'appuie sur le bouton du récepteur (rep. A) jusqu'à ce que le témoin clignote (environ 10 secondes).

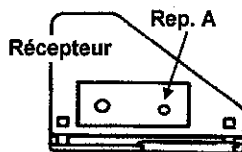
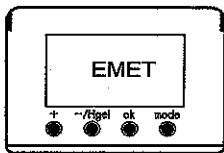
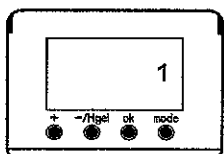
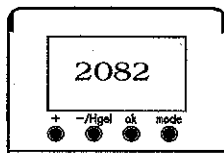
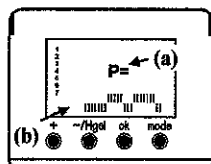
Je rappuie brièvement sur le bouton récepteur :

Le témoin devient fixe, l'appareil exécute le programme de la cassette émettrice

Je fais la même opération pour tous les appareils qui sont sélectionnés dans la zone 1.

Puis, je reviens à l'émetteur, j'appuie sur OK (tous les récepteurs sont attribués), l'écran revient à l'heure et le programme s'exécute.

Pour constituer une autre zone de programmation, j'exécute à nouveau les sous-chapitres (d) et (e) sur une autre émetteur en gardant le même code maison, mais en changeant le numéro de zone (2 ou 3).



Conditions de garantie

Garantie Noirot est strictement limitée au remplacement gratuit ou à la réparation en usine de la pièce ou des pièces reconnues défectueuses. Noirot garantit ses appareils de chauffage électrique 2 ANS contre tous vices de fabrication. Dès que l'accord de principe est donné par le constructeur pour le retour des pièces, celles-ci doivent être expédiées franco de port et d'emballage dans les 15 jours. Les frais de démontage et de remontage ne peuvent en aucun cas être à titre de dommages et intérêts pour quelle cause que ce soit. Le constructeur ne peut en particulier être rendu responsable des conséquences directes ou indirectes des défauts tant sur les personnes que sur les biens et il est expressément stipulé par ailleurs que la charge d'installation des appareils ne lui incombe aucunement. La garantie ne peut pas intervenir si les appareils ont fait l'objet d'un usage anormal et ont été utilisés dans des conditions d'emploi autres que celles pour lesquelles ils ont été construits. Elle ne s'applique pas non plus en cas de détérioration ou accident provenant de négligence, défaut de surveillance ou d'entretien ou provenant d'une transformation du matériel.

ASSURANCE DU PERSONNEL :

En cas d'accident survenant à quel que moment et pour quelle cause que ce soit, la responsabilité du constructeur est limitée à son personnel propre et à sa fourniture.

CONTESTATION :

Dans le cas de contestation, quelles que soient les conditions de vente et de paiement acceptées, le tribunal de commerce de Paris sera seul compétent. Les dispositions du présent bon de garantie ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur de la garantie légale pour défauts et vices cachés qui s'applique en tout état de cause dans les conditions des articles 1641 et suivants du code civil.

Pour satisfaire à votre réclamation, veuillez rappeler les références portées sur la plaque signalétique fixée sur l'appareil.



Bon de garantie

TYPE :

PUISSANCE :

DATE DE
FABRICATION :

DATE DE
MISE EN SERVICE :

Cachet du vendeur

**CET APPAREIL A ETE ETUDIE, CONÇU ET REALISE AVEC SOIN
POUR VOUS DONNER ENTIERE SATISFACTION**

Noirot

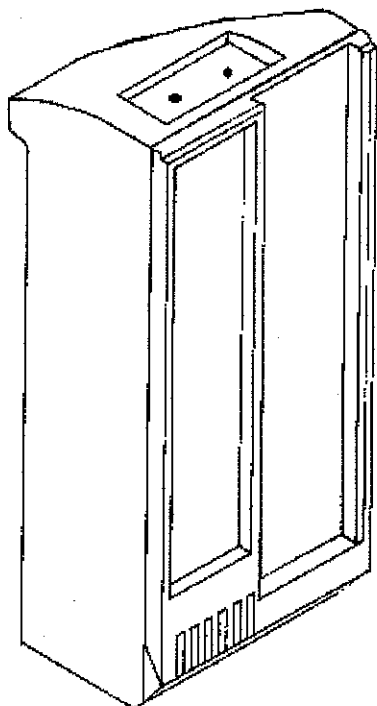
107 Bd Ney 75883 PARIS CEDEX 18

Tél. : 01.53.06.27.00 - Fax : 01.42.29.66.05

S.A.S CAPITAL 6 408 656 € - R.C. Paris B 334 981 958 - Code APE 297 A

<http://www.noiroto.fr>

MEMOPROG RECEPTEUR COURANT PORTEUR



Manuel d'utilisation
Installation et bon de garantie
(à lire attentivement avant toute opération et à conserver)

Noirot



AVANT PROPOS :

- Vous venez d'acquérir ce MEMOPROG RECEPTEUR COURANT PORTEUR et nous vous remercions de ce choix, témoignant ainsi de votre confiance.
- Ce programmeur a été étudié, conçu et réalisé avec soin pour vous donner entière satisfaction.
- Il est important de bien lire cette notice en entier avant l'installation et l'utilisation de votre programmeur.
- Il est recommandé de conserver cette notice, même après installation de votre programmeur.

- Sommaire -

- 1. - Présentation**
- 2. - Installation**
- 3. - Utilisation**
- 4. - Condamnation de la cassette**

1. PRESENTATION

a) Généralités :

Les cassettes *MEMOPROG* Récepteur Courant Porteur permettent d'associer votre appareil de chauffage à une zone de programmation qui est gérée par un émetteur à courant porteur (ex. : *MEMOPROG*, Emetteur Courant Porteur, de *NOIROT*).

Il est recommandé de lire attentivement la notice de l'Émetteur Courant Porteur pour une meilleure utilisation de la cassette *MEMOPROG Récepteur*.

La transmission d'ordres entre l'Émetteur et le Récepteur s'effectuent par les fils de votre installation électrique 230V~.

Elle suit le protocole X2D développé par la société DELTA DORE (l'émetteur doit impérativement suivre ce protocole pour fonctionner avec cette cassette).

b) Boîtier Récepteur :

- Cassette en polyamide conçue uniquement pour les appareils de la gamme *Evolution* (une cassette par appareil).

- Un voyant lumineux (Rep. A Fig. 1) qui reste allumé (ou non suivant votre volonté – voir chapitre 3 & C « extinction du voyant) dès que la cassette est initialisée.

- Une touche d'affectation (Rep.B Fig. 1) permettant d'enregistrer les ordres de l'émetteur.

- Une étiquette (Rep. C Fig. 1) destinée à inscrire le numéro d'affectation de zone de la cassette.

- Coloris : Perle (ES) ou Noir (CN)

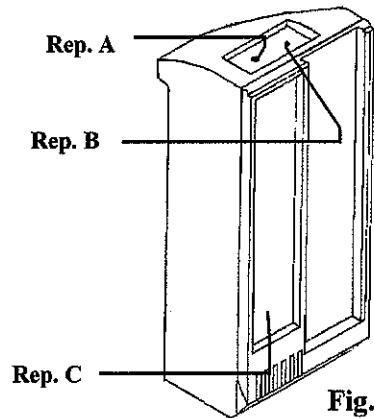


Fig. 1

☛ Caractéristiques techniques :

- **CE**,
- IP24 (cassette dans l'appareil),
- Tension : 230 V~,
- Classe II

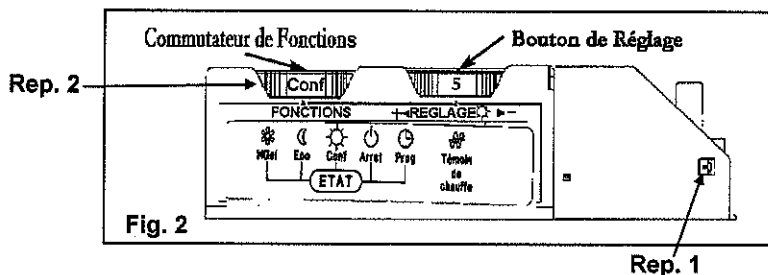
2. INSTALLATION

Nota : La cassette *MEMOPROG* Récepteur fonctionne sans pile, elle est alimentée dès qu'elle est insérée dans l'appareil.

a) Installation de la cassette sur l'appareil.

- Cette cassette ne peut s'installer que sur les appareils de la gamme *Evolution*. Pour cela, prendre une pointe et pousser sur le clip (Fig. 2 Rep. 1), tout en soulevant le capot. Insérer la cassette dans le logement.

- Basculer le commutateur de fonctions (Fig. 2 Rep. 2) sur « PROG » pour pouvoir utiliser la cassette *MEMOPROG* Récepteur.



3. UTILISATION

a) Affectation à une zone :

Avant toute autre intervention, reportez-vous à la notice de l'émetteur par courant porteur : elle doit vous indiquer à quel moment de la programmation vous devez intervenir sur la cassette réceptrice.

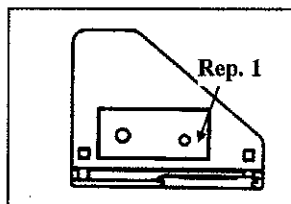
Pour associer l'appareil de chauffage à la zone de programmation (première utilisation, ou changement de zone), sur chaque cassette réceptrice concernée :

- Appuyer pendant 5 secondes sur le bouton (Rep. 1 figure ci-contre) jusqu'au clignotement du témoin pendant l'émission.

- Relâcher, appuyer une nouvelle fois, le témoin reste allumé : le récepteur est ainsi affecté à la zone choisie.

Vous pouvez noter le numéro de zone dans laquelle la cassette est affectée; pour cela :

- Sortir la cassette de son logement
- Noter le numéro de zone que vous lui attribuez sur l'étiquette (voir Rep. C Fig.1)
- Remettre la cassette dans son logement.



b) Dérogation manuelle :


Il est possible de déroger, c'est à dire de forcer le fonctionnement de l'appareil selon un mode choisi sans toucher à la cassette :

- Confort permanent : sélecteur de fonctions (Fig.2 rep. 2) sur « CONF »
- Eco permanent : sélecteur de fonctions (Fig.2 rep. 2) sur « ECO »
- Hors Gel permanent : sélecteur de fonctions (Fig.2 rep. 2) sur « HORS GEL »
- Arrêt de l'appareil : sélecteur de fonctions (Fig.2 rep. 2) sur « ARRET »

Ces modes de fonctionnement en dérogation n'influencent pas la cassette. Pour cesser la dérogation, mettre le sélecteur de fonctions (Fig.2 rep. 2) sur « PROG ».

La mise en dérogation n'est pas centralisée, elle doit s'effectuer au niveau de chaque appareil où on la désire.

Nota : En cas de coupure de courant, il n'y aura aucune incidence sur la mémoire du récepteur programmé. Il garde les dernières données d'enregistrement.

 : *pour une parfaite utilisation, il est important de laisser le programmeur dans l'habitacle du boîtier pendant la durée de son fonctionnement.*

c) Extinction du voyant :

Dans le cas où le récepteur est placé dans une chambre à coucher, il est possible d'éteindre le voyant. Pour cela :

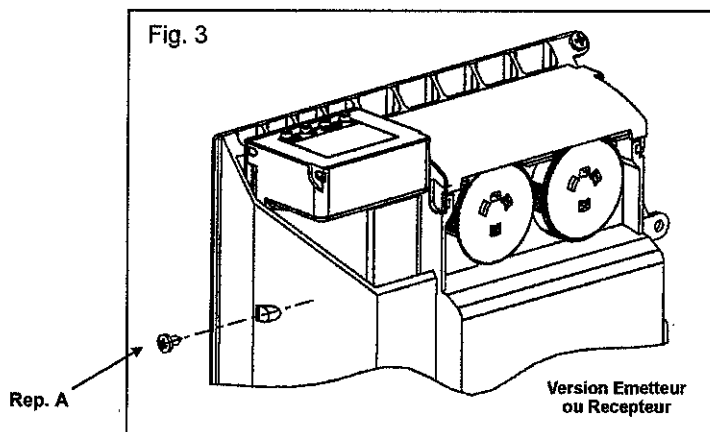
- Appuyer environ 10 secondes sur la touche Rep. B Fig. 1 du récepteur jusqu'à ce que le voyant s'éteigne.

Nota : Pour rallumer le voyant, appuyez de nouveau environ 10 secondes sur la touche rep. B Fig. 1 du récepteur jusqu'à ce que le voyant se rallume.

4. CONDAMNATION DE LA CASSETTE

Une vis est disponible dans la boîte d'emballage pour empêcher son extraction de l'appareil.

Mettre la cassette dans son logement et visser la vis en transperçant l'ergot saillant sur le côté de l'appareil - Rep. A Figure 3.



Conditions de garantie

Garantie NOIROT est strictement limitée au remplacement gratuit ou à la réparation en usine de la pièce ou des pièces reconnues défectueuses. NOIROT garantit ses appareils de chauffage électrique 2 ANS contre tous vices de fabrication. Dès que l'accord de principe est donné par le constructeur pour le retour des pièces, celles-ci doivent être expédiées franco de port et d'emballage dans les 15 jours. Les frais de démontage et de remontage ne peuvent en aucun cas être à titre de dommages et intérêts pour quelle cause que ce soit. Le constructeur ne peut en particulier être rendu responsable des conséquences directes ou indirectes des défauts tant sur les personnes que sur les biens et il est expressément stipulé par ailleurs que la charge d'installation des appareils ne lui incombe aucunement. La garantie ne peut pas intervenir si les appareils ont fait l'objet d'un usage anormal et ont été utilisés dans des conditions d'emploi autres que celles pour lesquelles ils ont été construits. Elle ne s'appliquera pas non plus en cas de détérioration ou accident provenant de négligence, défaut de surveillance ou d'entretien ou provenant d'une transformation du matériel.

ASSURANCE DU PERSONNEL :

En cas d'accident survenant à quel que moment et pour quelle cause que ce soit, la responsabilité du constructeur est limitée à son personnel propre et à sa fourniture.

CONTESTATION :

Dans le cas de contestation, quelles que soient les conditions de vente et de paiement acceptées, le tribunal de commerce de Paris sera seul compétent. Les dispositions du présent bon de garantie ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur de la garantie légale pour défauts et vices cachés qui s'applique en tout état de cause dans les conditions des articles 1641 et suivants du code civil.

Pour satisfaire à votre réclamation, veuillez rappeler les références portées sur la plaque signalétique fixée sur l'appareil.



Bon de garantie

TYPE :

PUISSANCE :

DATE DE

FABRICATION :

DATE DE

MISE EN SERVICE :

Cachet du vendeur

*CET APPAREIL A ETE ETUDIE, CONÇU ET REALISE AVEC SOIN
POUR VOUS DONNER ENTIERE SATISFACTION*

Noirot

107 Bd Ney 75883 PARIS CEDEX 18

Tél. : 01.53.06.27.00 - Fax : 01.42.29.66.05

S.A.S CAPITAL 6 408 656 € - R.C. Paris B 334 981 958 - Code APE 297 A

<http://www.noirot.fr>